

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du mardi 16 avril 2019 à 18h30,****A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
5	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
6	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Blandine BELLANCA
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
11	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
14	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
18	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
19	CHINDRIEUX	S	Jean-Michel THONET	
20	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
27	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
28	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
29	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
30	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
31	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
32	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
33	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

24 communes présentes



**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe TOUZEAU  
Christophe PIRAT  
Véronique MERMOUD  
Julien BOURGES  
Julie ECALARD  
Hanane MAJID  
Matilde HABOUZIT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Elaine QUAY-THEVENON

Pugny-Chatenod (suppléant)  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directeur du Pôle Eau  
Directeur des services à la Population  
Directrice du Pôle Aménagement  
Directeur d'Aqualac  
Responsable Communication et des relations publiques  
Responsable Habitat – Politique de la Ville  
Responsable du Pilotage de la Performance  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 9 avril 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (43 titulaires et 2 suppléants), et 50 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 6      Année : 2019  
Exécutoire le : 19 AVR. 2019  
Affichée le : 19 AVR. 2019  
Visée le : 19 AVR. 2019

### RESSOURCES HUMAINES

#### **Remboursement par les agents des frais de visites médicales du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie**

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée suite à la délibération du bureau communautaire en date du 16 mars 2017 afin que le suivi médical des agents de Grand Lac soit assuré par le service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie.

Il précise que, de plus en plus, les agents ne se rendent pas à la visite médicale, sans motif recevable. Il précise que la convention fait explicitement mention de la facturation des visites médicales lorsque les agents ne se sont pas présentés et que le service de médecine préventive n'a pas été informé au moins 48 heures à l'avance. La visite est ainsi facturée 40 euros à la collectivité (tarif de la convention en vigueur à ce jour). La convention précise également que les conditions financières de la présente convention peuvent être modifiées par un avenant. A ce titre, il est proposé de fixer que le montant de la retenue applicable sera celui défini par la convention et/ou les avenants.

Monsieur le Président propose de délibérer afin de permettre une retenue sur le traitement des agents qui ne se sont pas présentés aux visites médicales (sauf en cas d'absences justifiées par un arrêt de travail).

Une retenue du montant de la visite médicale serait ainsi faite au vu du titre de recette émis par le centre de gestion de la Savoie.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'application de la retenue sur le traitement des agents indiquée dans la présente délibération en cas de non présentation à la visite médicale, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Aix-les-Bains, le 16 avril 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Remboursement par les agents des frais de visites médicales du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/04/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/04/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2847 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190416-d2847-DE

---

**Date de décision :** 16/04/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.2. Autres délibérations